

# LES ÉCHOS

## CAP AVANCEMENTS DE GRADE DU 15 OCTOBRE 2018

### 1. CAP B

Cette CAP ne concernait que les avancements de grade pour deux cadres d'emplois. Depuis la création de la métropole l'administration ne respecte pas les délais d'envoi des documents afin de permettre à vos élus de bien préparer les instances. Lors de cette CAP nous n'avions pas les mêmes documents que l'administration, **nous dénonçons ces méthodes de travail.**

#### Assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe :

Pas d'examen professionnel en 2018, donc une seule possibilité au titre de l'ancienneté :  
Vote 3 pour 2 **CFDT** et 2 CGC.

#### Assistant socio-éducatif principal :

77 promouvables. Ratio à 40%. 31 agents promus.  
Vote 3 pour 2 **CFDT** et 2 CGC.

Pour la dernière année en catégorie B, pour ce grade l'administration aurait pu promouvoir l'ensemble des agents.

Pour les autres cadres d'emplois, en 2018 il n'y a pas eu d'examen professionnel. Il était quand même possible de nommer un agent au titre de l'ancienneté. Mais l'administration n'a pas souhaité proposer d'agents sur ces cadres d'emplois.

### 2. CAP A Groupe 5

La **CFDT** a fait une demande de mise au point sur l'organisation. Les tableaux de points de bonification ont pu être consultés seulement 5 jours avant la séance. La CFDT a constaté que les points de bonification attribués ne correspondent pas aux critères votés en CT. Elle demande donc une explication en séance.

La DRH répond que pour les métiers médico-sociaux les territoires exposés qui donnent lieu à des points de bonification sont Vénissieux, Saint Fons, Vaulx en Velin, Rillieux, Bron, Villeurbanne, Givors, Saint Priest, Lyon 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>.

La **CFDT** demande que ces critères soient communiqués aux agents.

L'administration précise que 35% des agents de catégorie A ont un avis très favorable.

Attaché de conservation du patrimoine principal.

3 agents promouvables. 3 agents promus. A noter qu'il s'agit d'agents en détachement. La CFDT se réjouit du changement de position de l'administration qui en 2017 ne voulait pas promouvoir certains agents en détachement.

Vote pour à l'unanimité.

Conseiller supérieur socio-éducatif.

2 agents promouvables. 2 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Sage-femme hors classe

3 agents promouvables. 3 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Puéricultrice hors classe.

29 agents promouvables. Ratio à 30%. 9 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Puéricultrice de classe supérieure.

2 agents promouvables. 2 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Cadre de santé de 1ère Classe

3 agents promouvables. 3 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Cadre supérieur de santé

1 agent promouvable. 1 agent promu.

Vote pour à l'unanimité.

Infirmier en soins généraux de classe supérieure.

1 agent promouvable. 1 agent promu.

Vote pour à l'unanimité.

Infirmier en soins généraux hors classe.

10 agents promouvables. Ratio à 30%.

Nombre d'agents promus 2 car les autres agents ont déjà bénéficié d'un avancement de grade récent.

Vote pour à l'unanimité.

Psychologue hors classe

3 agents promouvables. 3 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Attaché principal

60 agents promouvables. Ratio à 30%. Nombre d'agents promus 18.

La CFDT a demandé de revoir les ratios à la hausse pour les grades dont celui d'attaché principal pour lesquels beaucoup d'agents sont promouvables.

Les organisations syndicales rappellent que le fonctionnement avec un examen professionnel une année sur deux plaide aussi pour que le ratio soit augmenté car tous les agents réussissant l'examen professionnel sont nommés.

La CFDT pointe une utilisation plus que discutable des points de bonification qui permet de faire passer des agents du milieu du tableau au début de tableau sans réelle justification.

Abstention : CGT 2, non inscrit 1, CFTC 1, **CFDT** 3, CGC 1.

Vote pour 3 CGC et 3 élus politiques

Décision : Avis favorable

Ingénieur principal

20 agents promouvables. Ratio à 30%. 6 agents promus.

Les organisations syndicales font remarquer que l'une des directions de la DGR ne promeut pas suffisamment ses agents et demandent des explications à l'administration.

Abstention : CGT 3, non inscrit 1, **CFDT** 3, CGC 1.

Vote pour 2 CGC et 3 élus politiques

Décision : Avis favorable

### 3. CAP A Groupe 6

Médecin hors classe.

24 agents promouvables. 8 agents promus. Les organisations syndicales sont sceptiques vis-à-vis des points de bonification accordés. Il est également pointé le fait que les responsabilités sont à prendre en compte sur l'ensemble de la carrière et non pas seulement pendant une année.

Médecin hors classe échelon spécial.

2 agents promouvables. 2 agents promus.

Vote pour à l'unanimité.

Ingénieur hors classe.

17 agents promouvables. Ratio à 30%. 5 agents promus.

La CGT et la **CFDT** sont intervenues pour demander d'augmenter le nombre des promus. Un agent encadrant a été rajouté sur demande des organisations syndicales.

La CFDT a rappelé que l'esprit du texte qui a créé le grade est de valoriser les agents qui ont été pendant au moins 8 ans, en position maximale de N-2 par rapport à un emploi fonctionnel. Ce n'est pas de prendre en compte seulement les encadrants

La **CFDT** a argumenté sur l'importance des fonctions transversales à la Métropole de Lyon, dont celles de chef de projet. Pour elle, de nombreux agents reconnus et avancés dans leur carrière devraient être promus.

Abstention : les trois organisations syndicales dont la **CFDT**

Vote pour : 2 élus politiques

Décision : Avis favorable

Ingénieur en chef hors classe.

De nombreux agents qui étaient promouvables en 2017 ne le sont plus en 2018 car l'administration applique strictement les textes. Les ingénieurs en chef doivent avoir réalisé une mobilité dans une autre collectivité pour être promouvables.

Abstention : les trois organisations syndicales

Vote pour : 2 élus politiques

Décision : Avis favorable

Attaché hors classe.

La **CFDT** s'insurge contre le fait que les agents non encadrants ne sont pas promus. Elle explique que cela vient du fait que le travail sur le régime indemnitaire de fonctions n'a pas été terminé par l'administration puisque les agents non encadrants n'ont que très peu de points liés à la fonction.

La **CFDT** rappelle que le texte permet de nommer jusqu'à 10% de l'ensemble des agents du cadre d'emplois, soit 39. Or pour les années 2017 et 2018, seuls 10 agents auront été nommés.

La DRH répond qu'elle applique en plus du quota un ratio à 30%.

L'administration là encore ne veut que reconnaître les encadrants. Elle attribue des points de bonification qui sont surdéterminants.

Elle annonce que l'an prochain des agents hors groupes de fonction seront promus.

Abstention : les trois organisations syndicales dont la **CFDT**

Vote pour : 2 élus politiques

Décision : Avis favorable

Attaché hors classe. Permanent syndical.

1 agent promuable. 1 agent promu.

Vote pour à l'unanimité.

Prochaines CAP mi novembre